

L'EQUIPE DE L'ECHO DE BARON



VOUS SOUHAITE
UNE BONNE ANNEE
2018



LE MOT DU MAIRE

Chers Baronnais,

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous présente nos vœux les plus chaleureux en ce début d'année, avec une pensée particulière pour les nouveaux habitants qui sont arrivés nombreux ces douze derniers mois.

Qu'ils trouvent un accueil bienveillant et n'hésitent pas à participer aux diverses activités proposées par le Comité des Fêtes et les différentes associations sportives et culturelles de notre village. Notre site internet, très bien documenté et actualisé, facilite grandement l'information (www.mairiedebaron.fr).

L'an dernier, nous avons finalisé notre PLU et travaillé en priorité sur la sécurisation de notre village avec le renouvellement de notre système de vidéosurveillance, l'amélioration du cheminement piétonnier et la création de nouvelles places de parking sur la place de la République. Nous avons bien conscience du problème de vitesse excessive dans nos rues ; c'est une question difficile à gérer,

mais nous poursuivrons nos efforts en 2018.

Dans les prochains mois, nous aurons à vivre une petite révolution dans nos habitudes en ce qui concerne le ramassage des ordures ménagères par notre Communauté de Communes du Pays de Valois. Un nouveau système de collecte automatisé sera mis en place vers le mois de juin. Il s'agit d'aller vers une optimisation, notamment financière.

En effet, la mécanisation permet de contenir l'augmentation des coûts d'exploitation dus à la pénibilité et aux problèmes de santé constatés dans les systèmes traditionnels. Pas d'inquiétude pour autant ! Tout est bien préparé et sera expliqué en détail. Un dispositif de gestion rapide des difficultés rencontrées est prévu.

Et pour conclure, Chers Baronnais, l'équipe municipale vous attend en Mairie, le Samedi 13 janvier à 11h30, pour fêter 2018 avec un verre de l'amitié. Venez nombreux !

**EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 11 DECEMBRE 2017**

Etaient présents : Anne-Sophie SICARD, Gérard KUSIAK, Annick UDA, Anne BERGER, Julien BOCQUILLON, Monique BOUCHU, Simone BRETON, Maïté BOYER, Emmanuelle COURTINES, Frédéric DOURLÉN.

Etaient excusés : Brice de la BEDOYERE (pouvoir à Mme Uda), Jérôme MIROUX (pouvoir à Mme Bouchu), Jean Eric AUDITEAU, Thierry FLAVIGNY.

Etait absent : Christian BAKER.

Le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

En raison de la suppression des contrats aidés, et donc des évolutions dans l'organisation, la gestion et l'animation du centre de loisirs sans hébergement, de l'accueil post et périscolaire et de la restauration scolaire, le conseil autorise le maire à signer un avenant n° 4 à la convention d'affermage 2015-2019 avec l'ILEP. Cette évolution se traduit par une augmentation de 6 222 euros de la part communale au budget prévisionnel 2018.

L'Etat met en place un régime indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP) qui détermine des groupes de

fonctions et des montants plafonds pour les fonctionnaires territoriaux. En conséquence, le conseil décide d'instaurer ce nouveau régime indemnitaire à compter du 1^{er} janvier 2018 et d'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant.

A compter du 1^{er} janvier 2018, GEMAPI (Gestion des Eaux des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), jusqu'alors géré par le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette, deviendra une compétence obligatoire de la Communauté de Communes du Pays de Valois. A compter de cette même date, le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette gardera ses compétences optionnelles qu'il facturera directement aux communes.

Dans ces conditions, le conseil n'est pas favorable au financement par la commune de compétences optionnelles et décide de voter le retrait de la commune de Baron du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette à compter du 1^{er} janvier 2018. Elle se conformera ainsi aux compétences obligatoires gérées par la C.C.P.V.

Une étude préalable de faisabilité à l'accès d'une parcelle cadastrée section D n°270 avait été effectuée par son propriétaire dans le cadre de la vente de son terrain.

Pour donner l'accès à ce terrain, il convient de créer un passage sur le côté du bassin de récupération des

eaux pluviales du lotissement de la Croix d'Albâtre.

Le conseil donne un avis favorable au déclassement de 70 m² du domaine public communal vers le domaine privé communal.

Dans le but de conserver le commerce de proximité, de préserver la diversité de l'activité commerciale et les intérêts de la commune, le conseil approuve l'institution d'un droit de préemption sur les baux commerciaux, les fonds artisanaux et fonds de commerce et autorise le maire à exercer ce droit de préemption.

INFORMATIONS DIVERSES :

Démission du Conseil municipal de M.Thierry Flavigny.

Consolidation de la maison sise au 4 rue de Russons pour un montant de 4312,50 €.

Les vœux du maire se dérouleront dans la salle du conseil municipal le samedi 13 janvier 2018 à 11 heures 30.

Fin de séance à 22 heures

Nous vous rappelons que le ramassage des sapins de Noël aura lieu

le mardi 9 janvier

Déposez vos sapins sans sac la veille devant votre domicile

Dans le cadre de sa campagne hivernale, la préfecture de l'Oise rappelle qu'en cas d'enneigement, il appartient à chaque riverain de débayer la neige et le verglas devant son habitation.

AGENDA

Dimanche 7 janvier : A.A.E. - Randonnée de Montépilloy à Ducy. Départ 8h30 place St Pierre à Baron.

Mercredi 10 janvier : Galette des Rois au Club « Allons-y » à 14 heures au local d'animation.

Judi 11 janvier : ASCL - cours de broderie de 10h00 à 13h00 et de 13h30 à 16h30 dans le local d'animation.

Vendredi 12 janvier : lecture d'histoires par des conteurs bénévoles de 17h30 à 18h15 dans le local d'animation.

Vendredi 12 janvier : A.A.E. - Galette des Rois des randonneurs à partir de 18h30 à la salle des fêtes. Inscriptions au 03 44 54 21 92.

Samedi 13 janvier 2018 : Madame le maire présente ses vœux aux baronnais à 11h30 dans la salle du conseil municipal.

Dimanche 14 janvier : A.A.E. - Randonnée en forêt d'Ermenonville. Départ 8h30 place St Pierre à Baron.

Judi 25 janvier : ASCL - cours de broderie de 13h30 à 16h30 dans le local d'animation.

Samedi 27 janvier : lecture d'histoires par des conteurs bénévoles de 11h00 à 11h45 dans le local d'animation.

Dimanche 28 janvier : A.A.E. - Randonnée entre Montgrésin et Orry la Ville. Départ 8h30 place St Pierre à Baron.